

# LES CAHIERS DE L' **O**BSERVATOIRE



**OBSERVATOIRE  
ÉCONOMIE  
SOCIALE**

## *L'économie sociale se dévoile*

Enfin un Observatoire de l'Économie Sociale en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale ! A la lecture de ce premier cahier de l'Observatoire, vous comprendrez la portée de ce cri du cœur : la gestation fut lente et les premiers résultats publiés dans les pages suivantes confirment tout le bien que peut apporter l'Observatoire à la connaissance de l'Économie Sociale.

### **SOMMAIRE**

- Page 3 :** genèse
- Pages 4-5 :** un Observatoire : pour quoi, pour qui, comment ?
- Pages 6-7 :** comprendre l'économie sociale par ses 4 principes
- Pages 8-9 :** repérer l'économie sociale par les statuts
- Page 10 :** des principes à un périmètre d'observation
- Pages 11-14 :** les entreprises et les emplois dans l'économie sociale 2005-2010

### **QUELQUES CHIFFRES**

**1 253 ENTREPRISES**  
d'économie sociale en Wallonie  
et à Bruxelles.

**Près de 50 000 EMPLOIS**,  
soit 1 emploi par 100 habitants  
avec une **croissance de**  
**l'emploi de près de 35 %**  
entre 2005 et 2010.

**80%** des entreprises  
d'économie sociale **ont plus de**  
**5 ANS.**

L'Observatoire  
de l'Économie  
Sociale est une  
initiative de :

CONCERTES



Avec le soutien de :



**L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE,  
UNE INITIATIVE DE ConcertES  
ET DE SES MEMBRES :**

**ACFI** - [www.acfi.be](http://www.acfi.be)  
**AID** - [www.aid-com.be](http://www.aid-com.be)  
**ALEAP** - [www.aleap.be](http://www.aleap.be)  
**APACES** - [www.apaces.be](http://www.apaces.be)  
**ATOUT EI** - [www.atoutei.be](http://www.atoutei.be)  
**CAIPS** - [www.caips.be](http://www.caips.be)  
**COOPAC.BE** - [www.coopac.be](http://www.coopac.be)  
**CRÉDAL SC** - [www.credal.be](http://www.credal.be)  
**EQUILIBRE** - [www.reseau-equilibre.be](http://www.reseau-equilibre.be)  
**EWETA** - [www.eweta.be](http://www.eweta.be)  
**FEBECOOP** - [www.febecoop.be](http://www.febecoop.be)  
**FEBISP** - [www.febisp.be](http://www.febisp.be)  
**RES** - [www.resasbl.be](http://www.resasbl.be)  
**RESSOURCES** - [www.res-sources.be](http://www.res-sources.be)  
**RFA** - [www.rfa.be](http://www.rfa.be)  
**SAW-B** - [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be)  
**SYNECO** - [www.syneco.be](http://www.syneco.be)



**OBSERVATOIRE  
ÉCONOMIE  
SOCIALE**

CONCERTES

Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale

**Place de l'Université, 16  
1348 Ottignies - LLN  
Tél. : 010/457.450 - Fax : 010/456.450  
[www.concertes.be](http://www.concertes.be)**

**[www.observatoire-es.be](http://www.observatoire-es.be)  
[contact@observatoire-es.be](mailto:contact@observatoire-es.be)**

Éditeur responsable : Sébastien PEREAU  
Rédaction : ConcertES  
Coordination et conception : **PHENYX 43** [www.phenyx43.be](http://www.phenyx43.be)

Décembre 2011

**LES VALEURS NE SONT PAS QUE MONÉTAIRES,  
LES RÉSULTATS NE SONT PAS QUE FINANCIERS.**

## **LA GENÈSE**

**ConcertES, la concertation des organisations représentatives de l'économie sociale, a été initiée fin 2005 par trois fédérations francophones transversales et sectorielles de l'économie sociale (Febecoop, SAW-B et Syneco). Elle regroupe aujourd'hui 17 organisations représentatives de l'économie sociale, dans un but de les représenter auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux, des instances de concertation sociale en allant y présenter et défendre les positions concertées des acteurs de l'économie sociale.**

Dans le cadre de son développement, la concertation s'est très vite rendu compte de l'importance de pouvoir quantifier l'ensemble du secteur de l'économie sociale : chaque fédération dispose de données sectorielles, récoltées de diverses manières... mais il n'y avait pas de statistiques globales sur l'ensemble de l'économie sociale, validées par les différentes fédérations d'économie sociale.

Il était donc nécessaire de construire un outil pour combler ce manque, pour rassembler toutes les informations sur l'ensemble de l'économie sociale, pour pouvoir faire des analyses et appuyer les positionnements concertés.

Une tâche délicate dans un secteur très diversifié et où les bénéficiaires s'expriment en qualité du travail, lien social, bien-être, cohésion sociale...

C'est ainsi qu'est née la volonté de créer l'Observatoire de l'Economie Sociale.

Cette initiative, ConcertES l'a menée en s'appuyant sur ses fédérations membres et sur divers partenariats : avec la CRESS Nord-Pas de Calais, avec le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège, avec le CERISIS-CIRTES de l'Université Catholique de Louvain, avec la section belge du CIRIEC International, avec l'IWEPS et avec les différentes administrations et fournisseurs de données.



## L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Pôle d'expertise et de réflexion, l'Observatoire de l'Économie Sociale rassemble, en un seul endroit, toutes les données relatives à l'économie sociale (ES). En ce sens, c'est un véritable portail statistique de l'économie sociale francophone de Belgique. Grâce à l'Observatoire de l'Économie Sociale, nous sommes en mesure de présenter l'économie sociale sous de nombreuses facettes et d'en mesurer l'impact et l'importance dans les économies wallonne et bruxelloise.

L'Observatoire se veut un outil aux services de tous ceux qui participent aux réflexions, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'actions concernant l'économie sociale. Il permet aux décideurs politiques et aux porteurs de projets d'obtenir les informations qu'ils désirent sur l'économie sociale afin de développer leur argumentaire, leur positionnement, d'appréhender l'ES.

Vous cherchez des chiffres et des informations sur l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles ? Pensez... Observatoire de l'Économie Sociale...

### UN OBSERVATOIRE, POURQUOI ?

**Pour rendre accessible et compréhensible l'ensemble des données concernant :**

- la mesure quantitative de l'ES et de son évolution;
- la mesure qualitative de l'ES (importance, organisation, fonctionnement, évolution...).

**Pour contribuer à la mise en évidence et à la promotion de l'économie sociale, de ses plus-values sociales, de ses emplois...**

**Pour construire et valider des indicateurs et des outils pertinents permettant d'appréhender au mieux la réalité et la diversité de l'ES.**

**Pour développer des analyses afin de mettre en évidence des données et des informations et de réfléchir à des stratégies pour les entreprises du secteur (actions d'adaptation, d'optimisation, de modernisation nécessaires au renforcement et au développement des entreprises de l'ES).**

**Pour fournir aux personnes, institutions et services qui élaborent des politiques et des actions dans le cadre de l'économie sociale, les informations utiles à leurs missions.**

## **UN OBSERVATOIRE, POUR QUI ?**

**À destination de tous :**

- > des acteurs de l'économie sociale ;
- > des citoyens afin qu'ils puissent disposer aisément d'informations claires et pertinentes sur l'économie sociale ;
- > des décideurs politiques et économiques afin de construire leurs positions à partir de la réalité du secteur ;
- > des acteurs universitaires, scientifiques, sociaux ;
- > des journalistes afin qu'ils communiquent sur l'ES ;
- > des étudiants pour leurs recherches.

**Les travaux de l'Observatoire couvrent l'ensemble de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale.**

## **UN OBSERVATOIRE, AVEC QUELLES SOURCES ?**

**Pour mener ses travaux, l'Observatoire utilise principalement les sources suivantes :**

- les données fournies par les membres de ConcertES et leurs affiliés ;
- les bases de données commandées auprès de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) et de la Centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique (BNB) ;
- les informations présentes dans la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) ;
- les données reprises au Moniteur Belge ;
- d'autres sources de données construites par ConcertES ou ses membres (enquêtes, signalétiques des membres...).

## **L'ÉCONOMIE SOCIALE, DEFINIE PAR ConcertES ET SES MEMBRES**

ConcertES et ses membres s'appuient sur une définition un peu abstraite, car faite de principes, mais nécessaire pour définir l'économie sociale.

Ainsi, par économie sociale, ConcertES entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- 1 - finalité de services à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit;**
- 2 - autonomie de gestion;**
- 3 - gestion démocratique et participative;**
- 4 - primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.**

Cette définition a été reprise, à quelques nuances près, dans **le décret wallon du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale.**



# ... **COMPRENDRE L'ÉCONOMIE SOCIALE** **PAR SES**

## **134 PRINCIPES :**

### **DES IDÉAUX À METTRE EN ŒUVRE...**

L'économie sociale est une manière d'entreprendre qui tend à respecter certains principes et valeurs éthiques.

On retrouve des entreprises d'économie sociale dans la construction, l'électricité, l'horticulture, le recyclage, le cinéma, les services de proximité, la production et la distribution de produits d'agriculture biologique...

***Faire partie de l'économie sociale, c'est avant tout une question de finalité et de mode d'organisation, et non de type d'activité.***

Les organisations d'économie sociale se distinguent d'autres entreprises privées classiques parce qu'elles ont pour objectif une finalité de services à leurs membres ou à la collectivité, plutôt qu'une recherche de rendements des capitaux investis (par la distribution de profits à l'aide de dividendes ou par la réalisation de plus-values par la vente des actions ou autres parts de capital).

Au sein des organisations d'économie sociale, la première volonté est de fournir un service, en réponse à des besoins collectifs non ou peu satisfaits.

L'activité économique développée, la manière dont elle l'est et les bénéfices générés ne sont qu'un moyen de réaliser au mieux ce premier objectif.

Sur le terrain, les finalités propres aux organisations d'économie sociale – le pourquoi elles ont été créées – proviennent bien souvent d'origines différentes.

\* Leur raison d'être réside parfois dans la volonté de répondre à des besoins en développant des biens et des services. C'est le cas d'entreprises actives notamment dans l'accueil de la petite enfance, les services de proximité, les services culturels, les services aux entreprises, les défis liés à l'environnement, l'aide à la création et à la gestion d'entreprises.

\* Leur existence peut, d'autre part, trouver son origine dans la manière spécifique et alternative d'organiser les services et la production des biens. Dans ce cas, on pense entre autres à des entreprises qui vont développer des processus de production alternatifs, qui créent des emplois de qualité pour des profils de personnes qui n'arrivaient pas à intégrer le marché classique du travail ou encore qui développent des stratégies alternatives dans le secteur de la finance.

Ces « activités-finalités » peuvent s'inscrire dans des champs très divers parmi lesquels : les services de proximité, la formation et l'insertion professionnelle, le développement local et l'appui à la création d'entreprises, la finance éthique ou solidaire, la production et la diffusion culturelle, la coopération au développement et le commerce équitable, la protection de l'environnement, le recyclage et le traitement des déchets, la production d'énergies renouvelables, l'artisanat, les services aux entreprises, les services sociaux, l'éducation et la santé, les loisirs culturels, sportifs et autres, etc.

Au sein des entreprises d'économie sociale, on retrouve une liberté des organes de décisions propre à l'entreprise, afin d'atteindre un positionnement autonome en dehors de la sphère étatique. En effet, les activités menées par des instances publiques, bien qu'elles partagent la volonté de répondre à des besoins collectifs, ne disposent généralement pas d'une large autonomie, pourtant considérée comme un ressort essentiel de la dynamique associative.

Les organisations d'économie sociale ne sont pas non plus soumises au contrôle d'autres organisations, à caractère lucratif, par la participation majoritaire dans les organes de décision, tels que l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

Il ne faut pas confondre le principe de l'autonomie de gestion avec :

- l'origine du porteur de projet d'une organisation d'économie sociale : ce n'est pas parce que le projet a été mis en place par différents pouvoirs publics qu'il dispose ou non d'autonomie de gestion ;
- le degré de régulation du secteur : ce n'est pas parce que le secteur est très réglementé qu'on appartient plus ou moins à l'économie sociale ;
- l'importance du subventionnement public : une initiative qui dépend de subventions à 100 % peut cependant être plus autonome qu'une entreprise qui ne dépend pas de subventions mais dont les dirigeants sont des mandataires publics ou des représentants de grosses entreprises.

***Le fil rouge ? Chercher à répondre aux besoins des hommes et des femmes par une initiative autonome, permettre la participation aux décisions d'un maximum de personnes, rémunérer correctement les travailleurs, garder les bénéfices dans l'entreprise ou l'association pour lui permettre de se développer...***

Dans une entreprise d'économie sociale, la participation aux décisions et résolutions de l'entreprise, via ses organes souverains, ne découlera pas nécessairement uniquement de la propriété du capital (et donc du nombre d'actions qu'une personne détient), encore moins y être proportionnelle.

Les entreprises d'économie sociale promeuvent donc le principe «un homme-une voix» dans les organes décisionnels de l'entreprise (plutôt que «une action-une voix») et essayent de s'en rapprocher le plus possible.

Le processus de décision peut par contre se décliner sous différentes variantes : gestion participative, associative, cogestion, prise en compte de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation (telles que les travailleurs et leurs syndicats, les clients ou usagers, les bénévoles, les autorités locales...).

Avoir une finalité de services aux membres ou à la collectivité ne signifie pas que les entreprises d'économie sociale ne doivent pas ou ne peuvent pas faire de profit.

Au contraire, comme toute entreprise, l'entreprise d'économie sociale doit pouvoir couvrir l'ensemble des charges et dégager des moyens pour pouvoir assurer sa pérennité. Les bénéfices de l'activité ne sont cependant pas distribués uniquement aux actionnaires (comme ce peut être le cas dans des sociétés commerciales classiques).

Cette règle se traduit notamment par l'affectation à d'autres projets à finalité sociale, la non distribution des revenus, la rémunération limitée du capital, la répartition du bénéfice sous forme de ristourne, la réserve pour investissement, l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail des salariés...

## ... REPÉRER LES ORGANISATIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE PAR LEUR STATUT ET LEUR FORME JURIDIQUE ...

Etant donné l'interprétation variable des principes constitutifs de l'économie sociale, le premier réflexe est de trouver des critères plus précis afin de déterminer si, oui ou non, on se trouve face à une entreprise d'économie sociale. La forme juridique est un des critères que l'on utilise prioritairement. En effet, chaque forme juridique implique l'utilisation de dispositions statutaires propres régissant son fonctionnement et son organisation.

En droit belge, à la lecture des dispositions qui doivent se retrouver dans les statuts de l'entreprise, les formes juridiques suivantes nécessitent des dispositions statutaires proches des principes de l'économie sociale :

**Les sociétés coopératives qui demandent l'agrément pour le Conseil National de la Coopération (CNC), les sociétés à finalité sociale, les associations sans but lucratif, les fondations et les mutualités.**

Bien entendu, c'est en pratique, la mise en œuvre des dispositions statutaires par l'entreprise qui déterminera finalement si l'entreprise est bien une entreprise d'économie sociale.

### LES SOCIÉTÉS À FINALITÉ SOCIALE (SFS)

**Ce sont des sociétés commerciales qui ne sont pas vouées à l'enrichissement des associés et dont les statuts prévoient obligatoirement 9 principes :**

- Les associés ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité ou aucun bénéfice patrimonial.
- Lorsque la société procure aux associés un bénéfice patrimonial direct, le bénéfice ainsi distribué est strictement limité.
- La société doit se définir une finalité sociale.
- La définition de la politique d'affectation des profits doit être conforme aux finalités (sociales) internes et externes de la société.
- Nul ne peut prendre part au vote à l'A.G. pour un nombre de voix dépassant le dixième des voix attachées aux parts ou actions représentées (*proportion portée au vingtième si un associé a la qualité de membre du personnel*).
- La rédaction, chaque année, par les administrateurs d'un rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser la finalité sociale poursuivie.
- Les membres du personnel doivent pouvoir acquérir la qualité d'associé (maximum un an après leur engagement).
- A la clôture de l'activité de l'entreprise (après l'apurement de tout passif et le remboursement de la mise aux associés), l'affectation du surplus de liquidation doit se faire vers un projet qui se rapproche le plus possible de la finalité sociale de l'entreprise.

La SFS est une forme juridique qui peut être endossée quelle que soit la forme de société commerciale choisie : Société Privée à Responsabilité Limitée (SPRL) à FS, Société Anonyme (SA) à FS, Société Coopérative à Responsabilité Limitée (SCRL) à FS...



## LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Parmi les sociétés coopératives, celles qui sont agréées par le Conseil National de la Coopération doivent intégrer dans leurs statuts des dispositions proches des principes de l'économie sociale en se référant aux principes coopératifs définis par l'Alliance Coopérative Internationale, à savoir :

- L'adhésion volontaire ;
- Le principe un homme – une voix ou, à défaut, la limitation du droit de vote à 10 % des voix attachées aux parts présentes et représentées à l'Assemblée Générale ;
- La désignation du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ;
- La limitation de la rémunération du capital ;
- L'encouragement à pratiquer le principe de la ristourne.

## LES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

La forme juridique de l'association sans but lucratif s'approche des principes éthiques de l'économie sociale. En effet, on retrouve, au sein des asbl, les dispositions suivantes :

- Le droit de vote égalitaire pour tous les membres de l'ASBL ;
- L'interdiction de chercher à enrichir les membres de l'ASBL, en partageant les bénéfices générés ;
- L'objectif non lucratif de l'ASBL.

## LES FONDATIONS

Ce sont des institutions créées par une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, afin d'affecter tout ou une partie d'un patrimoine à la réalisation d'un but désintéressé déterminé. La grande majorité des fondations sont indépendantes et disposent d'une autonomie de gestion. Certaines sont créées à l'initiative de pouvoirs publics ou d'entreprises. La fondation se caractérise par les dispositions suivantes :

- La réalisation d'un but désintéressé et déterminé ;
- La gestion collégiale par le Conseil d'Administration ;
- Le mode de décision démocratique au sein du CA.

## LES MUTUALITÉS

Elles concernent des associations de personnes physiques qui, dans un esprit de prévoyance, d'assistance mutuelle et de solidarité, ont pour but de promouvoir le bien-être physique, psychique et social de leurs membres.

Pionnières de l'économie sociale, elles sont devenues aujourd'hui des intermédiaires dans l'exécution de l'assurance maladie-invalidité obligatoire. Elles développent également une série d'autres services pour leurs affiliés et les personnes à leur charge dans le cadre de services d'assurance complémentaire.

- La finalité de services aux membres ;
- L'interdiction d'exercer une activité dans un but lucratif.

A côté, il y a aussi des mutuelles d'assurance fonctionnant sur les mêmes principes.

## **... DES PRINCIPES À UN PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION ...**

**La définition de l'économie sociale est faite de principes éthiques de fonctionnement et d'organisation de l'activité économique.**

**Au contraire des statuts juridiques ou du secteur d'activités, l'adhésion et la mise en pratique des principes de l'économie sociale ne sont pas une caractéristique que l'on retrouve dans les fichiers de données sur lesquels s'appuie l'Observatoire.**

Un travail d'identification a dû être opéré pour ne compiler que les informations recueillies sur les entreprises partageant la conception de l'économie sociale de ConcertES et de ses fédérations membres.

Le périmètre d'observation reprend donc l'ensemble des membres des fédérations membres de ConcertES, les sociétés à finalité sociale (SFS), les coopératives reconnues pour le Conseil National de la Coopération (CNC), les structures agréées ou soutenues dans le cadre des dispositifs prioritaires du décret relatif à l'économie sociale (Entreprises d'Insertion – EI ; Entreprises de Travail Adapté – ETA ; Initiatives de développement de l'emploi dans les services de proximité à finalité sociale – IDESS ; Agences-conseils en économie sociale – AC), les structures agréées Entreprises de Formation par le Travail (EFT) ou Organismes d'insertion SocioProfessionnelle (OISP).

**O  
B  
S  
E  
R  
V  
A  
T  
O  
I  
R  
E**

**Observer, mesurer, ... pour mieux comprendre l'ES, pour concevoir des plans de développement de l'Economie Sociale.**

**Bruts, nets, agrégés, ... des chiffres sous toutes les formes.**

**Statistiques fiables sur le secteur de l'économie sociale.**

**Ensemble de données (ONSS, BNB) de l'ES en un seul Endroit.**

**Rencontre entre l'ensemble des données de l'ES.**

**Valeurs ajoutées apportées par les professionnels dans le traitement des données.**

**Analyse quantitative et qualitative des données chiffrées.**

**par Territoire, agrément, sexe, tranches d'âge ... toutes vos requêtes sont rendues possibles.**

**Orienter les politiques publiques sur base d'informations pertinentes permettant d'évaluer l'impact de l'économie sociale et l'impact potentiel des politiques publiques sur l'économie sociale.**

**Indicateurs synthétiques, pertinents et complets pour l'économie sociale.**

**Requêtes spécifiques et adaptées à vos besoins, sur demande.**

**Etudes, recherches et autres analyses sur l'économie sociale centralisées en un site web.**

## LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE 2005-2010

Les données réunies par l'Observatoire de l'Économie Sociale couvrent les années 2005 à 2010. Elles permettent donc de tracer une évolution sur 6 années.

Les données proviennent de l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS), de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), de la Centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique (BNB), de différentes administrations (SPW – DGO 6, SPF Justice, SPF Économie, Conseil National pour la Coopération - CNC) et des membres de ConcertES.

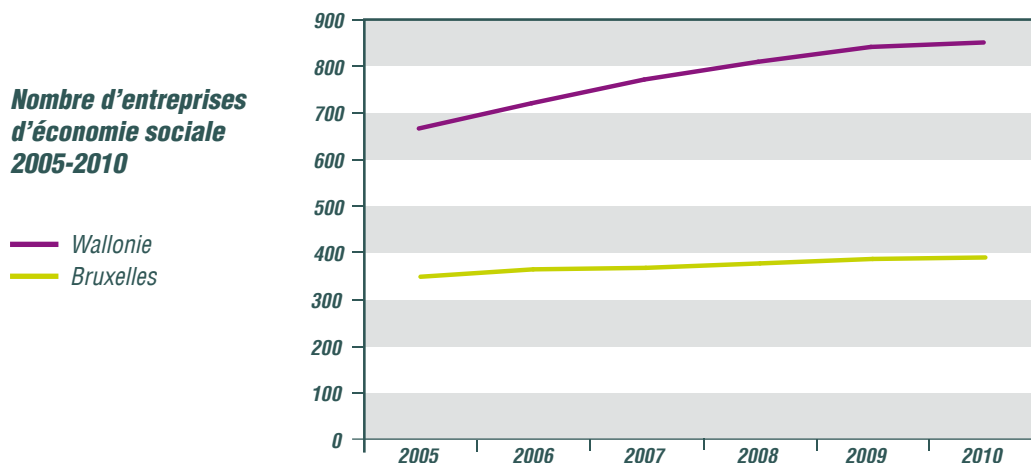
Quand cela est apparu pertinent, il est proposé une comparaison entre l'économie sociale et l'ensemble de l'économie.

Les tableaux ci-dessous reprennent quelques données principales globales sur les entreprises d'économie sociale. Au fur et à mesure du temps, l'Observatoire publiera et rendra disponibles des données plus ciblées et plus détaillées.

L'Observatoire peut, par ailleurs, examiner des demandes précises qui lui seraient adressées par des personnes ou organismes souhaitant bénéficier de données à usage spécifique (données concernant un territoire, une ville, des secteurs...).

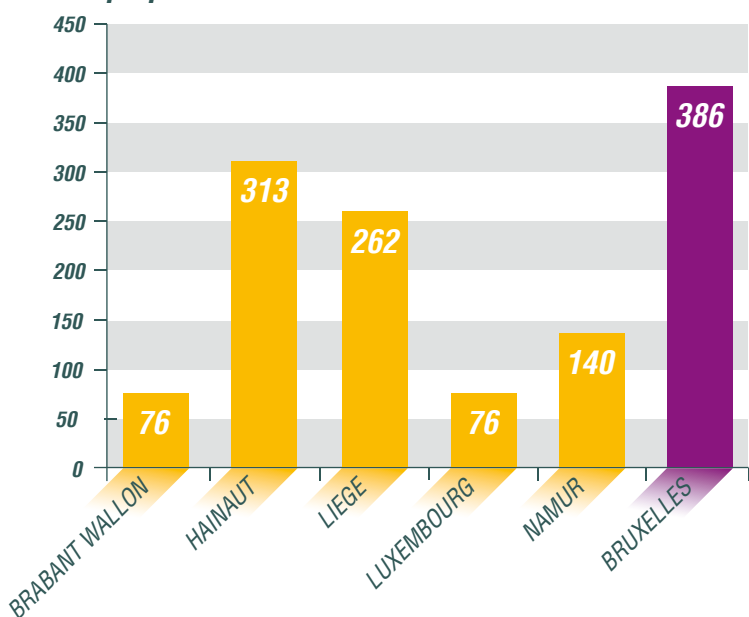
## LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Entre 2005 et 2010, le nombre d'entreprises d'économie sociale n'a cessé de croître, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. La croissance est cependant plus marquée en Wallonie.

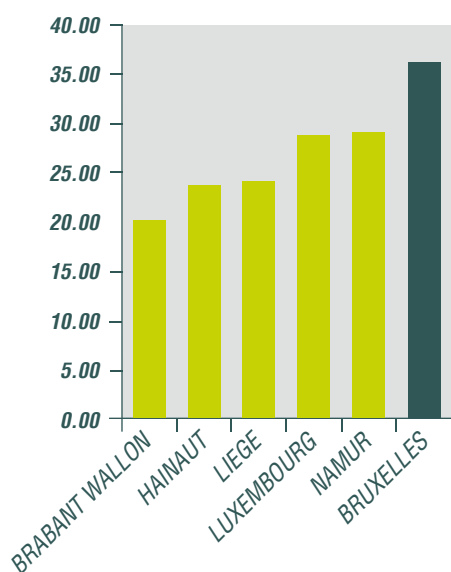


En termes de répartition géographique, on retrouve le plus d'entreprises d'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale. Suivent ensuite les provinces de Hainaut, Liège, Namur, Luxembourg et Brabant wallon. Par contre, si l'on reporte le nombre d'entreprises d'économie sociale par 100.000 habitants, les différences s'atténuent fortement.

**Nombre d'entreprises d'économie sociale par province en 2010**



**Nombre d'entreprises d'économie sociale par 100.000 habitants en 2010**



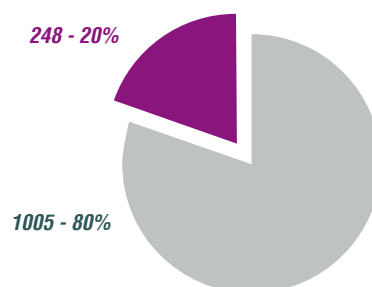
## L'ÂGE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Les entreprises d'économie sociale âgées de plus de 5 ans sont majoritaires et représentent jusqu'à 80 % des entreprises d'économie sociale. C'est un taux constant par rapport à 2005, qui, mis en perspective avec la croissance générale du nombre d'entreprises signifie que les deux types d'entreprises (moins de 5 ans et plus de cinq ans) ont cru de la même manière entre 2005 et 2010.

**Âge des entreprises employeuses en 2005**



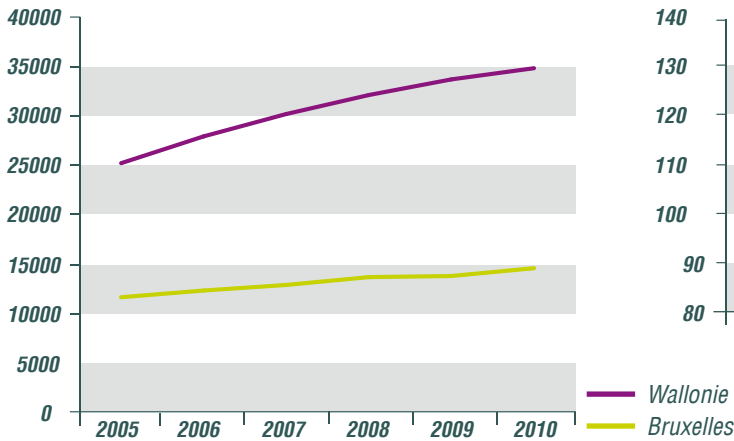
**Âge des entreprises employeuses en 2010**



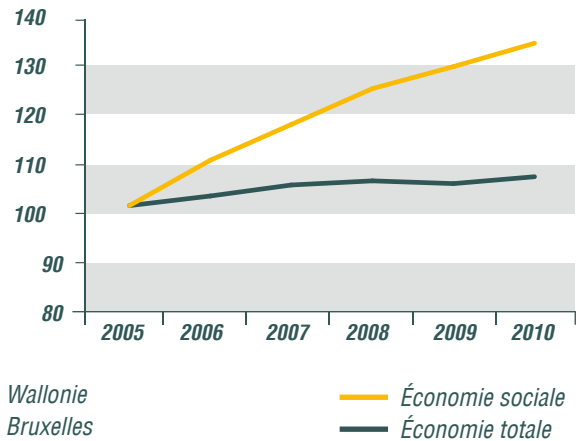
## L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale représente, en 2010, près de 50.000 emplois selon le périmètre retenu pour l'analyse<sup>1</sup>. Entre 2005 et 2010, l'emploi dans l'économie sociale a cru de près de 35%. La croissance est plus forte en Wallonie qu'à Bruxelles. Cette croissance est expliquée, en partie (10 %), par la croissance de l'emploi dans les entreprises qui s'inscrivent dans le dispositif des titres-services.

**Croissance de l'emploi dans l'économie sociale**  
(en chiffres absolus)



**Croissance de l'emploi**  
(en chiffres relatifs)

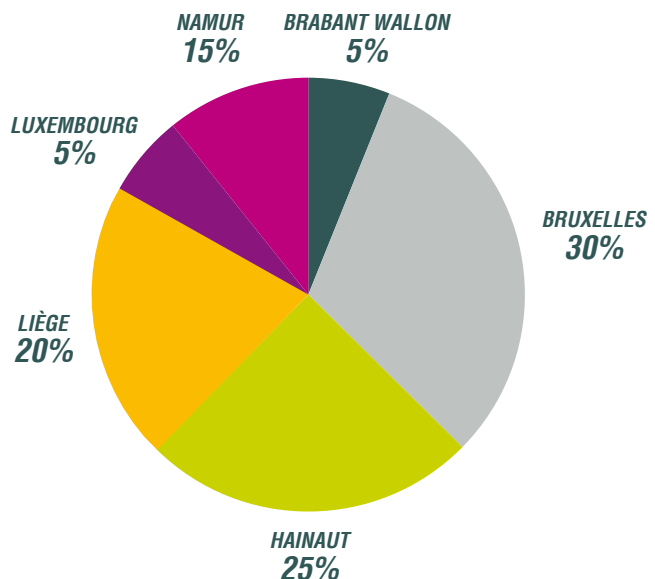


La comparaison avec l'emploi total est frappante : alors que l'économie sociale affiche une croissance continue entre 2005 et 2010 de 34 %, l'économie totale affiche une croissance de 6 % entre 2005 et 2010. De plus, on peut également observer un tassement de la création d'emplois dans l'économie totale entre 2008 et 2010.

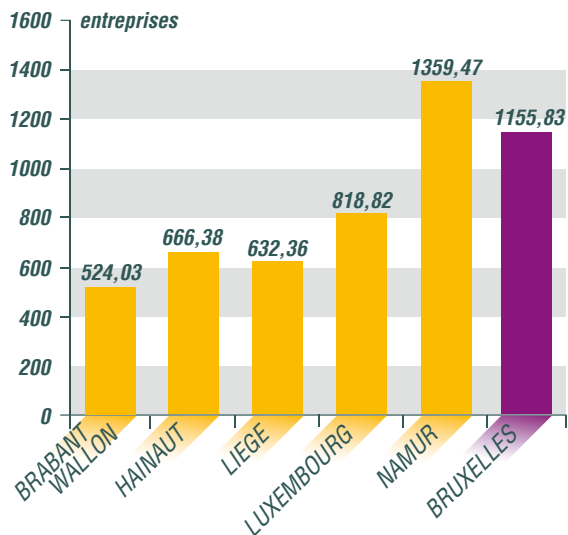
**Répartition des emplois dans l'économie sociale par Province et à Bruxelles en 2010**

Comme pour le nombre d'entreprises, la répartition territoriale de l'emploi dans l'économie sociale est en faveur de Bruxelles et des provinces du Hainaut et de Liège.

La province de Namur suit, les provinces du Luxembourg et du Brabant wallon présentent, elles, un nombre d'emplois équivalent.



<sup>1</sup> Voir p. 10 - Des principes à un périmètre d'observation.



A nouveau, la situation est tout à fait différente lorsqu'on présente le nombre d'emplois dans l'économie sociale par 100.000 habitants.

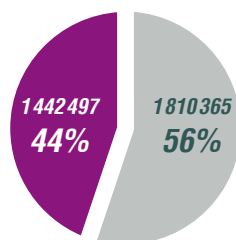
Dans ce cas, c'est la province de Namur qui présente le ratio le plus favorable, suivie de la Région de Bruxelles-Capitale. Les 4 autres provinces suivent ensuite dans des proportions globalement équivalentes.

**Nombre d'emplois dans l'économie sociale par 100.000 habitants en 2010**

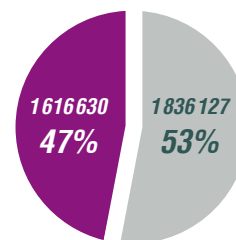
En termes d'emplois, le pourcentage de femmes dans l'économie sociale est plus important que dans l'économie classique.

La proportion d'emplois féminins dans l'économie sociale a cru entre 2005 et 2010, suivant une tendance comparable à celle qu'on peut observer dans l'économie totale.

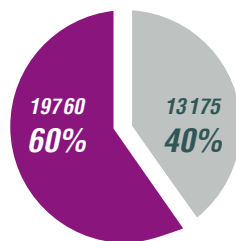
Dans l'économie sociale, la situation est comparable entre la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale, comme le montre le graphique suivant :



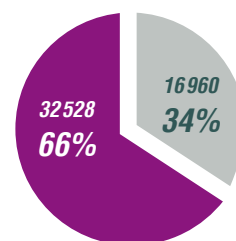
**Répartition Hommes / Femmes en 2005 dans l'économie totale**



**Répartition Hommes / Femmes en 2010 dans l'économie totale**

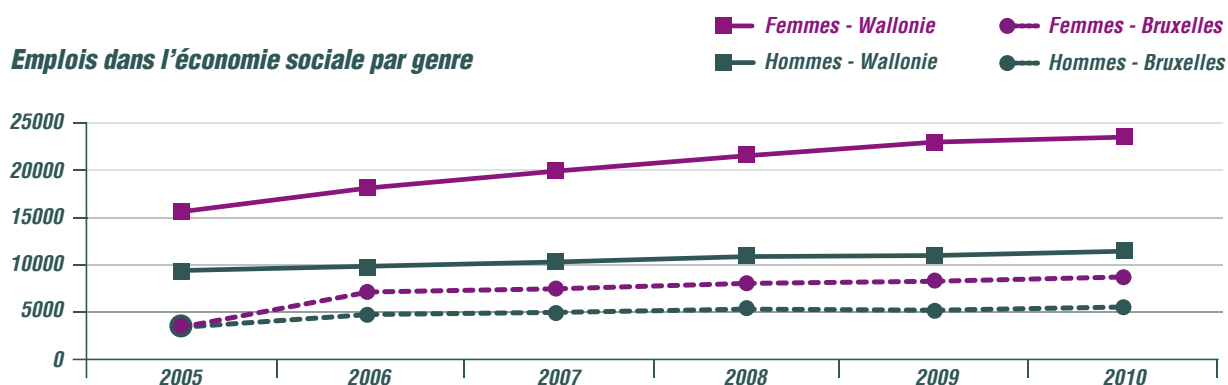


**Répartition Hommes / Femmes en 2005 dans l'économie sociale**



**Répartition Hommes / Femmes en 2010 dans l'économie sociale**

**Emplois dans l'économie sociale par genre**

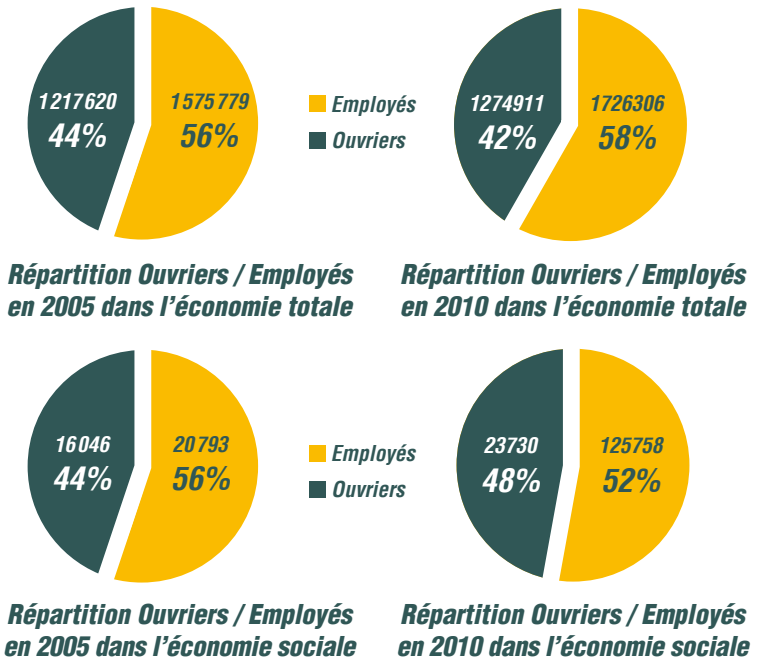


# DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE 2005-2010

En ce qui concerne le statut des travailleurs, l'économie sociale, tout comme l'économie totale, présentent une proportion plus importante d'employés.

Par contre, au contraire de l'économie totale, c'est l'emploi ouvrier qui a montré une croissance relative plus importante dans l'économie sociale par rapport à l'économie totale.

La situation est, par contre, très contrastée entre la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, c'est l'emploi ouvrier qui est majoritaire dans l'emploi en économie sociale en Wallonie tandis que ce sont les employés les plus nombreux dans l'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale.



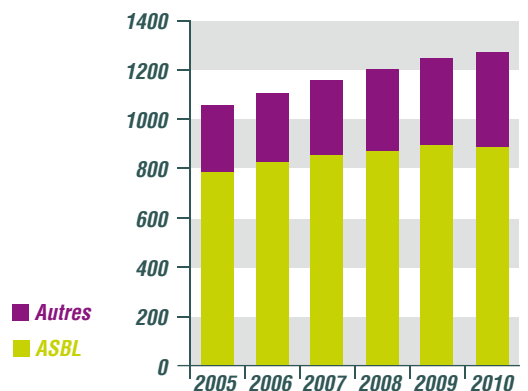
Emplois dans l'économie sociale - Répartition Ouvriers / Employés



## LES FORMES JURIDIQUES DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les structures d'économie sociale sont majoritairement des ASBL. On retrouve aussi des sociétés coopératives, des sociétés à finalité sociale ainsi que des fondations et des mutualités.

La part relative des ASBL a diminué entre 2005 et 2010, au profit des sociétés commerciales (coopératives et/ou à finalité sociale).



**CE QUI COMPTE NE PEUT PAS TOUJOURS ÊTRE COMPTÉ,  
ET CE QUI PEUT ÊTRE COMPTÉ NE COMPTE PAS FORCÉMENT...**

Albert EINSTEIN

## **LES PROCHAINS CAHIERS THÉMATIQUES DE L'OBSERVATOIRE :**

- > la participation des travailleurs à la gestion des entreprises d'économie sociale : enjeux et réalités
- > emploi et formation dans l'économie sociale : comment l'économie sociale peut répondre aux enjeux de la société?
- > à quoi sont utilisés les bénéfices dans l'économie sociale et comment est décidée leur affectation ?
- > enjeux et perspectives de l'économie sociale dans les services de proximité

## **LES PROCHAINS FOCUS CHIFFRÉS DE L'OBSERVATOIRE :**

- > les pyramides des âges dans l'économie sociale
- > l'emploi dans l'économie sociale
- > les données bilantaires de base dans les entreprises d'économie sociale
- > les ratios financiers dans les entreprises d'économie sociale



## **PLUS D'INFO SUR CE QU'EST L'ÉCONOMIE SOCIALE :**

*L'Économie Sociale - Proposition de cartographie wallonne*, ConcertES, 2008  
disponible sur :  
<http://www.concertes.be/joomla/images/documents/cartographie%20es%202008.pdf>

*S. Mertens - Définir l'économie sociale* – Les cahiers de la Chaire Cera – vol.2 – 2005  
disponible sur :  
[http://www.ces.ulg.ac.be/uploads/Cahier\\_Cera\\_02\\_Definir\\_l\\_economie\\_sociale.pdf](http://www.ces.ulg.ac.be/uploads/Cahier_Cera_02_Definir_l_economie_sociale.pdf)